

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'ingénieur data au département des ressources numériques

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au département des ressources numériques, un emploi d'ingénieur data va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Organisation de l'intégration des données dans l'entrepôt de données de la collectivité
Définir et appliquer les principes de modélisation des données.
Proposer des standards de gestion et de fiabilisation des données, et piloter leur mise en oeuvre.
Participer à la gouvernance des entrepôts de données.
Réaliser les croisements, validations et corrections des données pour soutenir les travaux d'analyse et de data science.
Accompagner les projets data en garantissant la cohérence avec les cadres d'urbanisation du système d'information (SI).
- Construction des référentiels de données
Assister les équipes MOA et MOE dans la mise en place de référentiels de données.
Élaborer et maintenir les dossiers de définition des référentiels.

- Piloter le catalogage et la cartographie de nos données par SI métier
Contribuer au catalogage des données de la collectivité
Participer aux inventaires de données dans les SI métier.
- Contribuer à la valorisation des données en coordination avec les autres acteurs DRN
- Participer à la mise en oeuvre de la stratégie data
Contribuer aux réflexions stratégiques et à la montée en compétence des équipes sur les enjeux liés à la donnée.

Décide,

Article 1 : L'emploi d'ingénieur data au département des ressources numériques est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des ingénieurs, à savoir au minimum 395 et au maximum 826, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'établissement,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :
03 JUL. 2025

Fait à Nantes, le 20 juin 2025

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

